



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Calcul des pensions

Question écrite n° 64155

#### Texte de la question

M Jacques Rimbault interpelle M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur une revendication non encore satisfaite, relative au problème de retraite des anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, la loi de 1973 qui permettrait d'abaisser l'âge de la retraite en fonction du temps passé en Algérie n'est toujours pas appliquée. Pour les plus de cinquante-cinq ans, chômeurs en fin de droits, se pose toujours la question d'une véritable prérétraite. En cette année du trentième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, des mesures de toute urgence vont-elles enfin permettre de faire bénéficier ces anciens combattants de tous leurs droits ? Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il compte prendre pour répondre à l'attente des anciens combattants d'Afrique du Nord.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Un fonds de solidarité a été créé en faveur des anciens d'Afrique du Nord, chômeurs de longue durée et est maintenant entré en vigueur. Les aides attribuées se font sous la forme d'une allocation différentielle, qui peut varier de telle sorte que les revenus mensuels de ces ressortissants ne soient pas inférieurs à une somme de référence fixée à 4 000 francs depuis le 1er janvier 1993. Par ailleurs, l'article 118 de la loi n° 92-1376 du 30 décembre 1992 portant loi de finances pour 1993 (JO du 31 décembre 1992), a fixé l'âge requis pour bénéficier du fonds de solidarité à cinquante-six ans. Cette disposition a également pris effet le 1er janvier 1993.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64155

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5161